

Contributions indirectes

Comment déclarer et payer en 2024 ?

Vous êtes un professionnel soumis à la réglementation des accises sur les alcools ou les tabacs et transmettez à ce titre régulièrement à la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) une déclaration des droits liquidés correspondant à votre activité.

Depuis 2020, en vertu du [décret n° 2018-206 du 26 mars 2018](#) relatif à l'obligation de déclaration et de règlement par voie électronique en matière de contributions indirectes, vous êtes tenu de télédéclarer sur [CIEL](#) et de télépayer toutes les créances sur les alcools et tabacs.

NOUVEAUTÉ : à compter du 1er janvier 2024, le recouvrement des droits d'accise sur les alcools et les tabacs relèvera de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

La déclaration sera toujours déposée sur le service en ligne CIEL de la douane. En revanche, les modalités de paiement évoluent :

- un **SIREN sera obligatoire pour tous les redevables** d'une créance en matière de contributions indirectes. <https://formalites.entreprises.gouv.fr>
- le paiement par carte bancaire ne sera plus autorisé.
- **seul le téléversement par mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) sera possible**, dès le premier euro, sur le ou les comptes bancaires de votre choix (débités par la DGFIP). <https://www.impots.gouv.fr/modele-de-mandat-sepa-de-prelevement-interentreprises-b2b>

S'il s'agit d'un compte bancaire que vous n'utilisez pas encore pour le paiement de vos impôts, un enregistrement préalable est requis. <https://cfspro.impots.gouv.fr>

Après l'enregistrement de votre compte bancaire, n'oubliez pas d'envoyer le mandat de prélèvement à votre banque avant tout premier paiement.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la page dédiée.

<https://www.douane.gouv.fr/actualites/contributions-indirectes-comment-declarer-et-payer-en-2024>





MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Comment déclarer et payer dès 2024 ?



Enregistrement
préalable du
compte bancaire
à utiliser auprès
de la DGFIP

impots.gouv.fr



PROFESSIONNELS

1



2



Déclaration sur CIEL
en renseignant un
mandat SEPA
interentreprises



SEPA
INTERENTREPRISES



DOUANE FRANÇAISE

11, rue des deux communes, 93558 Montreuil cedex